

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le vendredi 5 juin 2026 à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de LA VAUPALIERE sous la présidence de Monsieur DIAS FERREIRA Baptiste, maire.

Etaient présents : M. DIAS FERREIRA Baptiste, maire, Mme CAMBOUR Stéphanie, M. DEGÉE Sébastien, Mme MAHIEU Floriane, adjoints, Mme BRUNEAU Christelle, Mme BULLOT Gwenaëlle, M. GAUTIER Pierre, M. LABOULLE Guillaume, M. LAVENU Francis, M. LEPREVOST Didier, Mme LESEIGNEUR Laurence, Mme NICOLLE-ENG Daline.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. DUPONCHEL Jean-Louis à M. DIAS FERREIRA Baptiste
- M. BOULLAY Franck à Mme NICOLLE-ENG Daline
- Mme LECLERC Michèle à Mme BULLOT Gwenaëlle

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme LESEIGNEUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 29/04/2026, joint aux convocations.

M. le maire notifie qu'il n'y a pas eu de question diverse dans les 48 h conformément à l'article 5 du règlement intérieur.

1) Désignation des délégués du conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le conseil Municipal s'est réuni en application des articles L.283 à L.293 et R131 à R148 du code électoral afin de procéder à la désignation des délégués du conseil Municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En application de l'article R.133 du code électoral, un bureau présidé par le maire, M. DIAS FERREIRA, et comprenant les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents a été mis en place à savoir : M. LAVENU Francis, M. LEPREVOST Didier, Mme BULLOT Gwenaëlle, Mme MAHIEU Florianne.

Le maire a indiqué que, conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil Municipal doit élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Le maire a ensuite invité le conseil Municipal à procéder à l'élection de ces délégués et a rappelé le mode de scrutin.

Une seule liste s'est présentée, nommée J'AIME LA VAUPALIERE, avec en tête de liste, Mme CAMBOUR.

A l'issue du scrutin, la liste J'AIME LA VAUPALIERE de Mme CAMBOUR a obtenu 15 suffrages désignant 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

- Sont désignés délégués titulaires : Mme CAMBOUR Stéphanie, M. DIAS FERREIRA Baptiste, Mme LECLERC Michèle
- Sont désignés délégués suppléants : M. BOULLAY Franck, Mme LESEIGNEUR Laurence, M. DEGÉE Sébastien.

Les résultats proclamés, un procès-verbal a été dressé en trois exemplaires répartis de la façon suivante :

- Un destiné à l'affichage à la porte de la mairie,
- Un conservé au secrétariat de la mairie,
- Un transmis aussitôt à M. le Préfet de la Seine-Maritime.

2) Organisation du centre de loisirs

La parole est donnée à Mme MAHIEU Florianne présentant les propositions de la commission

→ Activités et sorties session juillet 2026

Programme proposé :

1^{ère} semaine : mini-camp sur 2 nuits

2^{ème} semaine : le parc zoologique de CERZA

3^{ème} semaine : la cité de la mer à Dieppe

4^{ème} semaine : location de structures gonflables

En août pas de sortie spécifique prévue.

Les transports se feront avec la société CARS PERIER.

→ Tarifs des sorties et des mini-camps

Sont proposés les tarifs suivants :

- 15 € la nuit de camp
- 25 € deux nuits de camp
- 20 € par sortie extérieure.

Ces montants, valables pour l'ensemble des sorties proposées durant les sessions 2026/2027, se cumuleront aux tarifs pratiqués pour une semaine de centre et seront applicables jusqu'en septembre 2027.

→ Conditions d'accueil des enfants de 4 à 6 ans

Mme MAHIEU rappelle que l'accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans nécessite le recrutement d'un animateur pour 8 enfants. Après étude des derniers centres, on constate un nombre important d'enfants extérieurs à la Commune.

Exemple centre de juillet 2025 : 11 Montignais et 9 Vespaliens.

Il n'est pas logique que la Commune de LA VAUPALIERE supporte une charge financière supplémentaire pour accueillir des enfants hors commune.

Il est, par conséquent, proposé de supprimer l'accueil des enfants extérieurs de 4 à 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2026.

M. LABOULLE interroge M. le maire sur une éventuelle participation de la Commune de Montigny ou l'augmentation des tarifs uniquement pour les enfants extérieurs. Il précise que certaines communes pratiquent des tarifs exorbitants pour les extérieurs.

Il est précisé que les élus de Montigny ne souhaitent pas pour le moment participer financièrement à cet accueil ni l'organiser sur leur Commune.

Aussi, M. le maire propose, dans un premier temps, de ne plus accueillir les enfants extérieurs âgés de 4 à 6 ans à partir de septembre 2026. Dans un second temps, cela pourra être étudié à nouveau avec les élus des Communes concernées.

M. GAUTIER pense qu'il faut lancer un débat plus global avec les élus de Montigny, d'autant qu'à l'issue du sondage effectué, on constate une réelle demande des montignais

Cet exposé de Mme MAHIEU entendu, et après avoir délibéré, le conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire propose de clore la séance.

M. LABOULLE l'interroge sur les questions diverses. Mme BRUNEAU a transmis par mail quelques questions auxquelles elle a obtenu aussitôt une réponse. Néanmoins, M. LABOULLE aurait souhaité qu'elles puissent être mentionnées au compte-rendu (notamment concernant l'entretien du jardin d'une administrée de la route de Duclair). M. le maire rappelle le règlement intérieur, à savoir les articles 4, 5 et 6, voté et signé. Il est précisé que les futures questions destinées au conseil Municipal doivent être adressées directement au maire 48 heures avant la séance et porter la mention suivante : « questions diverses pour le conseil Municipal ». Ces questions feront l'objet d'un accusé réception.

La séance est levée à 19h44

Le maire

Baptiste DIAS FERREIRA

La secrétaire de séance

Laurence LESEIGNEUR